

---

## **Programme d'actions sur le bassin versant du canal de Haute Perche à Chaumes-en-Retz, Chauvé et Pornic**

---

### **Note de présentation non technique du projet pour le dossier soumis à enquête publique (R123-8 du Code de l'Environnement)**

-----

#### **Coordonnées du maître d'ouvrage**

La **maitrise d'ouvrage** est assurée par Pornic Agglo Pays de Retz :

2 rue du Dr Ange Guépin - Z.A.C. de la Chaussée  
44215 PORNIC Cedex

Tél: 02 72 92 40 09

**Représenté par : M. le Président, J.M. Brard**

#### **L'objet de l'enquête**

La présente enquête publique porte sur la Déclaration d'Intérêt General avec autorisation unique loi sur l'eau concernant le programme d'actions de restauration et d'entretien des cours d'eau et du marais du bassin versant du canal de Haute Perche à Chaumes-en-Retz, Chauvé et Pornic.

#### **Les caractéristiques les plus importantes du projet**

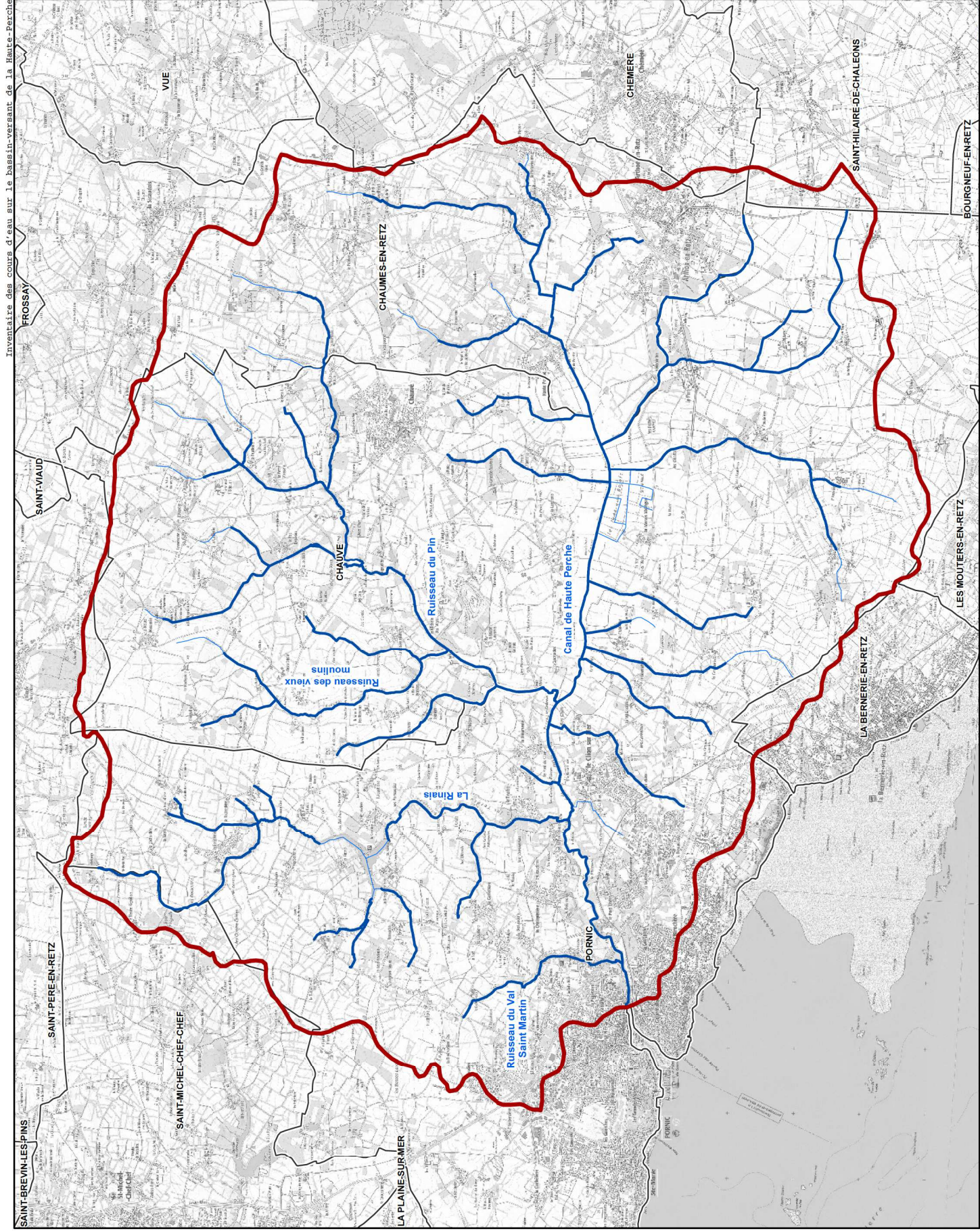
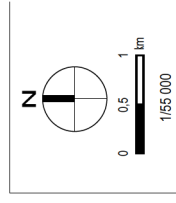
##### **Le territoire d'étude :**

Le programme d'actions concerne l'ensemble du bassin versant du canal de Haute Perche soit une surface d'environ 137 km<sup>2</sup> qui s'étend sur les communes de Chaumes-en-Retz, Chauvé et Pornic. Les principaux cours d'eau étudiés sont cartographiés sur la carte de la page suivante. Ils drainent les différents sous bassins versants et représentent un linéaire total de 107,7 km.

# Périmètre d'étude

-  Bassin versant de la Haute-Perche
-  Cours d'eau étudiés
-  Autres cours d'eau
-  Communes

Sources, références :  
IGN Scan 25, IGN BD Cartho, IGN BD Carthage



## **Les enjeux mis en avant par le diagnostic de terrain**

Une étude préalable à l'élaboration du programme d'actions a été menée entre 2016 et 2017 et a permis d'établir des constats découlant de différentes pressions exercées sur les cours d'eau et le marais de Haute Perche.

Le diagnostic de terrain a ainsi révélé :

- Une forte dégradation des cours d'eau de tête de bassin versant qui ont été, pour 90 % d'entre eux, rectifiés et recalibrés au cours du remembrement,
- Une forte dégradation des berges en lien avec les travaux de recalibrage du lit réalisés et sur certains secteurs, une absence totale de végétation de berge (la ripisylve),
- Des ruptures de la libre circulation des poissons et des sédiments (appelée continuité écologique), et en particulier de la continuité piscicole au droit des vannes du pont du 08 mai,
- Un très fort niveau de prolifération des espèces invasives animales (le ragondin) et végétales (la jussie et le baccharis),
- Un fort niveau d'envasement des cours d'eau de marais

## **Les objectifs du programme d'actions**

Les cours d'eau concernés sont intégrés à la masse d'eau FRGR2139 « le Canal de Haute Perche et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer » considérée dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne 2016-2021, comme une masse d'eau « fortement modifiée » et pour laquelle a été fixé l'objectif d'atteindre le « bon potentiel global » à l'échéance 2027.

Pour atteindre ces objectifs et corriger les altérations identifiées durant la phase de diagnostic, le programme d'actions vise plusieurs objectifs :

- Restaurer un fonctionnement hydrologique plus naturel en tête de bassin versant (régulation hydrologique, écrêtement des crues et réduction de la sévérité des étiages),
- Améliorer les habitats « physiques » et la qualité hydromorphologique des cours d'eau,
- Maintenir l'activité agricole sur le marais tout en préservant sa richesse écologique (faune, flore, et habitats),
- Réguler les espèces invasives animales (ragondins) et végétales (jussie, bacharris notamment).

## **Le programme d'actions**

Le programme d'actions sur les cours d'eau et le marais du bassin versant du canal de Haute Perche a été élaboré en concertation avec le comité de pilotage de l'étude préalable composé d'élus, d'agriculteurs, de représentants d'associations, de propriétaires fonciers, d'institutionnels et de financeurs. Il a été approuvé à l'unanimité par le conseil communautaire de Pornic Agglo Pays de Retz le 29 juin 2017.

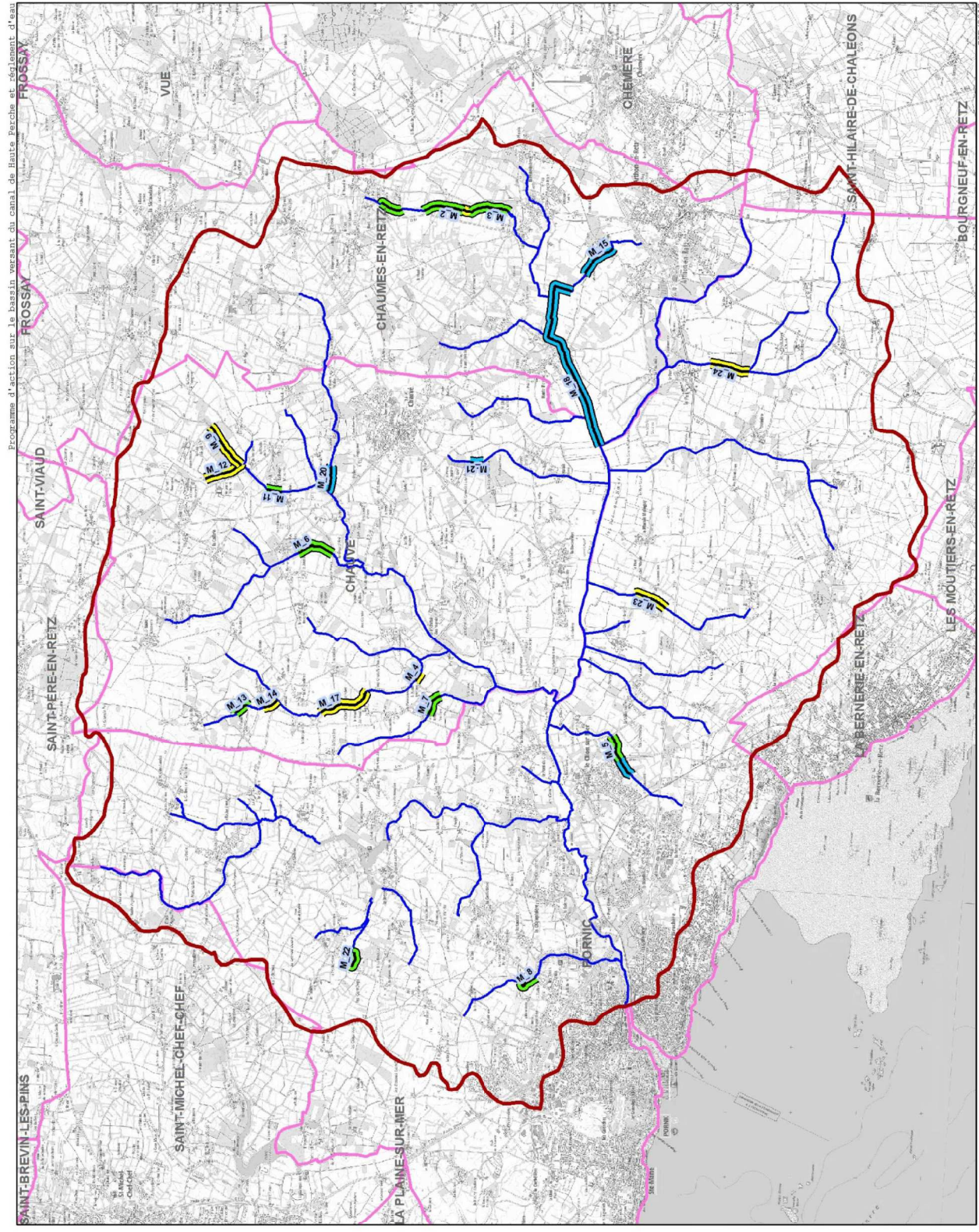
Les actions ont été établies au regard des enjeux et objectifs précédemment identifiés et sont programmées sur une période de 5 ans pour un coût prévisionnel total de 3 389 684 € HT. Les premières réalisations sont prévues à l'automne 2018.

Le tableau page suivante liste les actions retenues dans le programme.

Catégories d'actions	Type Actions	Unité	Qtt totale	Remarque Quantité
Curage	Curage	Forfait	1	19,2 km concernés sur les cartes de programme d'actions
Espèces invasives	Traitement Jussie	Forfait	1	32387 m de lit concernés sur les cartes de programme d'actions
Espèces invasives	Piégeage Ragondin	Forfait	1	Pas de quantification possible
Espèces invasives	Traitement Baccharis	Forfait	1	3460 m de berges concernés sur les cartes de programme d'actions
Ouvrages hydrauliques	Intervention sur l'ouvrage du Ruisseau du Pin	Unité	1	
Ouvrages hydrauliques	Intervention sur petits ouvrages	Unité	14	
Piétinement	Aménagement abreuvoirs	Unité	8	
Piétinement	Aménagement passages à gué	Unité	6	
Lit mineur	Reméandrage	ML	2150	6 sites
Lit mineur	Remise en fond de vallée	ML	1776	4 sites
Lit mineur	Rehaussement du lit	ML	3850	8 sites
Lit mineur	Diversification des habitats	ML	4465	5 sites
Ripisylve	Plantation ripisylve (inclus entretien spécifique)	ML	1772	3544 m de berges en vrai plantations (marais) et 658 m d'entretien spécifique sur une ripisylve naissante (régénération naturelle sans réelles plantations)
Ripisylve	Traitement des embâcles / Entretien / Restauration ripisylve /(hors sites de restauration lit mineur)	Forfait	1	4762 m de berges en restauration de ripisylve et entretien du lit (retrait d'une 15 aine de gros embâcles et coupe de quelques branches) + forfait pour retraits ponctuels d'embâcles sur le bassin versant pour intervention urgentes
Etudes	Etudes complémentaires préalables aux travaux	Forfait	1	Un peu d'études et de topo pour les gros travaux de renauration (reméandrage et remise en fond de vallée)
Etudes	Etude bilan (fin de contrat)	Forfait	1	
Maitrise d'œuvre	Maitrise d'œuvre travaux lourds	Forfait (%)	Forfait à 7,5%	
Suivi	Suivis globaux (échelle bassin versant)	Forfait	1	
Suivi	Suivi spécifiques (échelle des sites de travaux)	Forfait	1	
Communication sensibilisation	Communication / sensibilisation sur les milieux aquatiques (hors technicien de rivière)	Forfait	1	
Communication sensibilisation	Achat de matériel (mire, télémètre, sondes etc.)	Forfait	1	
Animation	Technicien de rivière	Forfait annuel	5	

**Tableau 1: Liste des actions du programme sur les cours d'eau et le marais du bassin versant de Haute Perche**

La localisation de ces actions est donnée sur la carte de la page suivante.



- Restauration hydromorphologique et des habitats physiques**
- Remédiation Remise en fond de vallée
  - Réhaussement du lit Recharge en matériaux
  - Diversification du lit mineur
  - lit
  - Basin versant de la Haute-Perche
  - Limites communales

Source : références  
DIN Sars 25

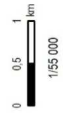


Figure 8 – Secteurs retenus pour la réalisation de travaux de restauration de l'hydromorphologie et des habitats physiques

## Le résumé des principales raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de l'environnement, le programme soumis à enquête a été retenu

### **Variantes envisagées et solution retenue**

Au regard de la réglementation, du diagnostic, des attentes des acteurs du bassin versant, des enjeux et des objectifs des cours d'eau du territoire d'étude, trois scénarios d'actions ont été analysés au cours de l'étude préalable :

- Un scénario « socle » visant à respecter la réglementation, garantir la sécurité des biens et des personnes, et contribuer à la pérennisation de l'agriculture dans le marais et contenir la prolifération des espèces invasives,
- Un scénario « zones prioritaires » visant à optimiser le rapport coûts / bénéfice de l'intervention publique en réalisant des actions ciblées contribuant à l'atteinte des objectifs prioritaires,
- Un scénario « exemplarité et échelle élargie » visant à restaurer la fonctionnalité de l'ensemble des compartiments de l'hydrosystème des cours d'eau et des milieux humides altérés sur le bassin versant.

Le détail de ces scénarios est repris dans le tableau ci-après.

A l'issue de la phase enjeux/diagnostic, le comité de pilotage de l'étude s'est positionné sur le choix du scénario « zones prioritaires ». Le programme d'actions découlant de ce scénario permet en effet de répondre à deux conditions :

- Contribuer à l'atteinte des objectifs prioritaires fixés par le SDAGE Loire Bretagne et la Directive Cadre sur l'eau en mettant en œuvre des actions ciblées présentant un gain écologique rapide et significatif après leur réalisation,
- Dimensionner un programme d'actions réaliste, en adéquation avec les capacités techniques et financières de la collectivité.

Sur un linéaire cumulé de plus de 12 km, les travaux de restauration des cours d'eau vont en effet permettre d'améliorer la qualité des milieux aquatiques et augmenter leur diversité biologique en corrigeant les pressions subies au niveau de leur lit mineur et de leurs berges (recalibrage, rectification, ...). Les opérations programmées sur le marais permettront quant à elles de restaurer la capacité hydraulique du réseau de douves et de canaux et réduire l'impact engendré par les espèces invasives sur la biodiversité du milieu.

A l'issue de cette période de contrat de restauration fixée pour 5ans, l'objectif est de pouvoir pérenniser ces travaux par un entretien régulier.

Une étude de bilan et d'évaluation des actions réalisées permettra d'apprécier l'exécution du programme de travaux et son incidence sur l'amélioration de l'état écologique des cours d'eau en ayant bénéficié.

	Scénario 1 : Socle	Scénario 2 : Zones prioritaires	Scénario 3 : Exemplarité et échelle élargie
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter de la réglementation</li> <li>- Garantir la sécurité des biens et des personnes</li> <li>- Pérenniser l'usage agricole du marais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter de la réglementation</li> <li>- Garantir la sécurité des biens et des personnes</li> <li>- Pérenniser l'usage agricole du marais</li> <li>- Contribuer à l'atteinte des objectifs prioritaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter de la réglementation</li> <li>- Garantir la sécurité des biens et des personnes</li> <li>- Pérenniser l'usage agricole du marais</li> <li>- Restaurer la fonctionnalité de l'ensemble des compartiments de l'hydrosystème des cours d'eau et milieux humides altérés</li> </ul>
Actions communes à tous les scénarios	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement d'un technicien de rivière</li> <li>- Suivi de l'état des milieux aquatiques</li> <li>- Communication / Sensibilisation / Concertation / Pédagogie</li> <li>- Etude bilan de fin de contrat</li> </ul>		
Actions communes à tous les cours d'eau (marais et têtes de bassins)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interventions ponctuelles et ciblées sur les <b>embâcles à enjeux</b> (proches d'ouvrages, causant des inondations ou des ruptures de continuité etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interventions ciblées sur les <b>embâcles à enjeux</b> (proches d'ouvrages, causant des inondations ou des ruptures de continuité etc.)</li> <li>- Aménagement des <b>abreuvoirs et passages à gué</b> impactant sur les secteurs stratégiques (cours sans risques d'assec en période de pâturage)</li> <li>- Implantation de <b>ripisylve</b> sur certains secteurs stratégiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interventions ciblées sur les <b>embâcles à enjeux</b> (proches d'ouvrages, causant des inondations ou des ruptures de continuité etc.)</li> <li>- Implantation de <b>ripisylve</b> sur tous les secteurs où elle est absente</li> <li>- Aménagement de <b>tous les abreuvoirs et passages à gué impactant</b></li> </ul>
Cours d'eau de tête de bassin versant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interventions ponctuelles sur les <b>petits ouvrages à l'origine d'un risque pour la sécurité</b> des biens et des personnes sur le domaine public (ponts).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Restauration hydromorphologique ciblée</b> sur certains cours d'eau stratégiques (reméandrage, diversification des habitats, recharges en matériaux) (environ 12 km).</li> <li>- Aménagement ou suppression des <b>petits ouvrages hydrauliques</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- A l'origine d'un <b>risque pour la sécurité</b> des biens et des personnes sur le domaine public (ponts).</li> <li>- <b>Situés sur les axes de migration</b> piscicole</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Renaturation complète de la moitié environ cours d'eau rectifiés et recalibrés</b> (30 km)</li> <li>- Restauration de la continuité écologique sur tous les ouvrages non transparents des cours d'eau étudié</li> </ul>
Contenu du scénario	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un <b>nouveau règlement</b> d'eau compatible avec la pérennisation de l'usage agricole du marais.</li> <li>- Curage d'une partie du canal, du Ruisseau du Pin et de certaines douves</li> <li>- Contention de la prolifération de la <b>Jussie</b></li> <li>- Contention de la prolifération du <b>Ragondin</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un <b>nouveau règlement d'eau</b>, résultat d'un compromis entre la pérennisation de l'usage agricole du marais et la restauration de la fonctionnalité écologique du marais</li> <li>- Curage d'une partie du canal, du Ruisseau du Pin et de certaines douves</li> <li>- Contention de la prolifération de la <b>Jussie</b></li> <li>- Contention de la prolifération du <b>Ragondin</b></li> <li>- Contention de la prolifération du <b>Baccharis</b></li> <li>- Aménagement de l'ouvrage du ruisseau du Pin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un nouveau règlement d'eau, résultat d'un compromis entre la pérennisation de l'usage agricole du marais et la restauration de la fonctionnalité écologique du marais</li> <li>- Curage d'une partie du canal, du Ruisseau du Pin et de certaines douves</li> <li>- Contention de la prolifération de la <b>Jussie</b></li> <li>- Contention de la prolifération du <b>Ragondin</b></li> <li>- Contention de la prolifération du <b>Baccharis</b></li> <li>- Aménagement de l'ouvrage du ruisseau du Pin</li> <li>- Restauration de la continuité piscicole permanente et toute espèces au droit du vannage du 8 mai (scénario relativement complexe de passe à bassins à entrées et sorties multiples, nécessitant certainement de reprendre entièrement le génie civil de l'ouvrage, du pont du 8 mai et une partie de l'amont du port de Pornic)</li> </ul>
<b>Coût estimé</b>	De l'ordre de 1 770 000 € HT	De l'ordre de 3 160 000 € HT	De l'ordre de 12 000 000 € HT